

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 novembre 2025

Sous la présidence de Mme Françoise DOLOZILEK, Maire

Présents : Mme Morgane FORTIN et MM Philippe THIBAUT, Gilles VAN BRUSSEL BELOT et Patrice WAHLEN.

Absents non excusés : MM Anthony PREAUD et Julien MERSCHILTZ.

Mme Morgane FORTIN a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

### **Séance ouverte à 19 h.**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 juillet 2025 est lu et approuvé à l'unanimité.

### **Objet : Autorisation de signature acte d'échange de terrain suite à alignement de fait, chemin des Fossés, délibération n° 2025/NOV/001 :**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Confirment l'échange de parcelles situées sur le Chemin Rural dit de Saint-Cyr à la Croix-Pilate suivant le document d'arpentage établi par la Sté Géomexpert à Auxerre.
- Demandent 1 € symbolique pour la différence de surface échangée.
- Actent que M. et Mme Frédéric GUEGUEN prennent tous les frais à leur charge.
- Donnent pouvoir à Mme le Maire de signer l'acte notarié correspondant ainsi que toutes charges utiles au dossier.

### **Objet : Remboursement divers achats pour le colis des aînés, délibération n° 2025/NOV/002 :**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décident de rembourser à Mme le Maire la somme de 132,30 € correspondant à deux factures d'achat d'objets destinés au colis des aînés (Sté Action pour un montant de 63,30 € et Sté Jysk pour un montant de 69 €).

### **Objet : Remboursement location des structures gonflables festivités du 14 juillet, délibération n° 2025/NOV/003 :**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décident de refacturer à l'association AVENIRS la location des structures gonflables pour les festivités du 14 Juillet d'un montant de 932,90 €.

**Objet : Demande d'achat d'une concession au cimetière, délibération n° 2025/NOV/004 :**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Acceptent la demande de M. Sylvain REISSER et l'autorisent à acheter une concession au cimetière communal pour lui et sa compagne.

**Objet : Devis Cimetière, délibération n° 2025/NOV/005 :**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Autorisent Mme le Maire à signer les devis de la Sté HUGOT concernant la fourniture et pose de lettrages en bronze pour identifier les deux ossuaires et le caveau provisoire pour un montant de 540 € T.T.C.
- Et celui d'un montant de 1 692 € T.T.C. concernant la création d'un espace commémoratif pour les soldats morts pour la France.

**Objet : Achat d'une benne, délibération n° 2025/NOV/006 :**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Autorisent Mme le Maire à signer le devis de la S.A.R.L. HERGOT Travaux qui propose de vendre à la Commune une benne travaux publics d'occasion pour un montant de 3 000 € H.T. ainsi que toutes pièces utiles au dossier.

M. Philippe THIBAUT se propose de peindre la benne en couleur verte.

**Objet : Devis aménagement de la place du hameau de Vaugermain, délibération n° 2025/NOV/007 :**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Autorisent Mme le Maire à signer le devis de la Sté CLOUTIER pour la création d'une aire de stationnement d'une longueur de 20 mètres sur 2,50 m de largeur pour un montant de 4 200 € H.T., ainsi que toutes pièces utiles au dossier.

**Objet : Avis sur le projet d'installations classées à Venoy, délibération n°2025/NOV/008 :**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Emettent un avis favorable pour le projet d'installation classée « YAWAY VENOY » à Venoy (implantation d'une éolienne destinée à alimenter le poste de recharges rapide pour voitures électriques).

**Objet : Demandes de subventions diverses, délibération n°2025/NOV/009 :**

Après discussion, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décident de verser la somme de 1 000 € pour financer l'achat d'un nouveau barnum à l'association AVENIRS.

Par ailleurs, les élus ne donnent pas suite à la demande de l'association Départementale d'Aide aux Victimes d'Infractions et à la Réinsertion Sociale (A.D.A.VI.R.S.).

**Objet : Commerce, délibération n° 2025/NOV/010 :**

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'elle a rencontré le 3 octobre dernier deux personnes intéressées par une reprise éventuelle du local de l'ancienne épicerie place de l'Eglise.

Ces personnes réfléchissent à un projet pour ouvrir un restaurant-bar complété par un coin épicerie. Elles demandent à bénéficier pendant un an de la gratuité du loyer pour assurer le démarrage du commerce.

Si ce projet se concrétise, les élus décident d'accorder cette gratuité pour une durée d'un an. Il sera prévu dans le bail qu'à l'issue de ce délai, un loyer sera demandé.

Un nouveau rendez-vous est prévu le 7 novembre à 11 heures.